

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2013

L'an deux mille treize et le trois juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents : Mlle CARLES, Mr RASKOPF, Mme BONNÉ (excusée), Mrs BALOUP, DELBES, Mme RAHOU.

Secrétaire : Mr LE ROCH.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs points. En premier lieu, il a une pensée toute particulière pour Eliane Carles qui est hospitalisée et il invite ses collègues à lui rendre visite.

Il souligne que ce conseil revêt un caractère un peu spécial pour Madame Garrigues car il sera le dernier conseil municipal auquel elle participera à Saint-Juéry, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet prochain ; en effet, elle quittera ses fonctions de Directrice Générale des Services le 14 juin prochain. Monsieur le Maire rappelle que son départ sera fêté le jeudi 20 juin à 18 heures 30 salle Louise Michel.

Pour succéder à Madame Garrigues, il souhaite la bienvenue à Patrick Gauvrit, présent en ce début de séance ; Patrick Gauvrit arrive de la mairie de Gaillac où il occupait le poste de Directeur des Ressources Humaines. Il prendra ses fonctions à la mairie de Saint-Juéry le 5 août prochain.

Monsieur le Maire annonce que lundi 10 juin à 18 heures dans cette salle, un professeur de l'Ecole Européenne des Arts et Matières, située à Albi dans les locaux des anciens abattoirs, présentera des projets de "relooking", et de décoration de différents sites de la commune dont le bâtiment de l'ancienne gare. Cette présentation est ouverte à tous les conseillers municipaux.

Monsieur Delpoux précise que des projets pédagogiques initiés par cette école et menés avec les élèves seront présentés ; par la suite, les élus décideront s'il convient d'aller plus loin dans la démarche, rien n'est encore arrêté pour l'heure.

Il ajoute qu'il existe un projet sur le lavoir des Avalats et deux projets sur Saint-Juéry, la gare et le mur crépi derrière Lo Capial.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Monsieur le Maire fait remarquer que deux comptes-rendus sont à approuver ce soir ; en effet, le compte-rendu de l'avant dernière séance n'avait pas été rédigé en temps voulu.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part des décisions prises depuis le dernier conseil, elles sont peu nombreuses :

- droits de préemption non exercés
- renouvellement maintenance logiciel cimetière avec la société Gesland.

DECLASSEMENT PARCELLE AC214 - n° 13/37

Service : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Monsieur le Maire explique que cette partie de parcelle est aujourd'hui référencée sous le n° AC 214. Il s'agit d'une partie du terrain de l'école René Rouquier située en bordure de l'avenue Emile Andrieu, que la commune cède à Tarn Habitat pour la construction de deux immeubles de 24 logements sociaux. La construction de ces deux immeubles devrait débiter très prochainement.

Monsieur le Maire explique que ce terrain constituant une partie de la cour de l'école René Rouquier, son déclassement ne peut être effectué qu'après sa désaffectation prononcée par Madame la préfète. Or à ce jour, la commune est en attente de l'arrêté préfectoral de désaffectation.

DELIBERATION

Monsieur le Maire ajoute que l'avenue Emile Andrieu étant une des routes départementales les plus fréquentées du département (18 000 véhicules par jour), la cession de cette partie de parcelle ne privera pas les enfants d'un espace de jeux, car elle n'était que peu utilisée.

Il précise que la délibération sera modifiée ainsi : "sous réserve de l'avis de la préfète sur la désaffectation de cette parcelle", puisque l'arrêté préfectoral n'est pas encore parvenu en mairie. Dans l'éventualité d'un rejet par les services de la préfecture de cette délibération, il serait alors nécessaire de réunir le conseil municipal avant la fin du mois.

DECLASSEMENT PARCELLE AO25 - n° 13/38

Service : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle fut pendant de longues années un terrain de tennis ; elle se situe à l'arrière de la propriété de Monsieur Jolly. Ce dernier a proposé à la commune d'échanger ce terrain avec une parcelle lui appartenant devant la maison des pêcheurs, dans l'ancien camping.

Le terrain de tennis était affecté à l'usage du public, mais n'étant plus ni utilisé ni affecté à une activité, rien ne justifie son maintien dans le domaine public, il convient donc de le déclasser et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Ces opérations ne nécessitent pas d'enquête publique, une simple délibération du conseil municipal peut entériner le déclassement de la parcelle et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Le comité de quartier des Avalats a été informé de cette décision de déclassement et l'a approuvée ; l'utilisation de cette parcelle est toutefois réduite, car elle se situe en zone inondable.

DELIBERATION

Monsieur Buongiorno estime que dans le cas présent, une enquête publique lui semble obligatoire, car il ne s'agit pas d'une désaffectation et que la parcelle ne fait pas partie du domaine public.

Madame Garrigues souligne que cette parcelle était cependant affectée à l'usage du public.

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas la première fois que la commune procède de cette manière ; l'enquête publique est nécessaire lorsque la voirie est concernée, pas lorsqu'il s'agit d'une école.

ECHANGE DE TERRAINS CHEMIN DE L'USINE AUX AVALATS - n° 13/39

Service : Domaine et patrimoine - Aliénation

Monsieur le Maire précise que cette délibération est la suite de la précédente.

DELIBERATION

Monsieur la Maire indique que les deux parties, intéressées au même titre, régleront la moitié des frais de notaire.

Il ajoute que la valeur vénale du terrain évaluée par le service des Domaines étant de 1 346 euros pour le terrain de tennis et de 1 238 euros pour celui de Monsieur Jolly, le principe d'échanges sans soulte est de rigueur.

ACQUISITION PARCELLE AE265 APPARTENANT A TARN HABITAT - n° 13/40

Service : Domaine et patrimoine - Acquisition

Monsieur le Maire explique que la parcelle de terrain d'une dimension de 304 m², référencée AE 265, rue Henri Ramade appartient à Tarn Habitat. Elle se situe en bout d'une bande de terrain jouxtant une maison ; le propriétaire de cette maison a récemment émis le souhait d'acquérir ce terrain pour y construire un garage. Mais ce terrain est traversé par d'importants réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, et toute construction y est de ce fait interdite ; le terrain ne peut également être vendu.

Tarn Habitat a donc décidé de donner ce terrain à la commune puisqu'il est inutilisable.

DELIBERATION

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

SIGNATURE D'UN BAIL A REHABILITATION AVEC L'HABITAT SOCIAL PACT 81 – Année

2013- n° 13/41

Service : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé

Madame Bertrand rappelle qu'au dessus de l'ancienne école des Avalats, se trouve un appartement autrefois mis à disposition de l'instituteur. Cet appartement, inoccupé depuis 2005, date de fermeture de l'école, est en très mauvais état, notamment à cause d'infiltrations d'eau.

Après avoir visité l'appartement, l'habitat social Pact 81 a fait connaître son intérêt pour ce logement, et a proposé la signature d'un bail à réhabilitation d'une durée de 30 ans dans le but de remettre ce logement aux normes et de le louer en tant que logement social pendant toute la durée du bail.

Madame Bertrand rappelle que ces locaux n'étant plus affectés à un service public, ils peuvent être déclassés et intégrés dans le domaine privé de la commune.

DELIBERATION

Monsieur le Maire ajoute qu'au terme des 30 ans, ce logement sera propriété de la commune. Le logement est de type T4 et d'une superficie de 90 m². Il pourra recevoir une famille avec deux enfants. Il est toujours intéressant d'attirer des familles aux Avalats.

Il précise que grâce aux aides du conseil général, du conseil régional et de la C2A, la mairie ne participe pas financièrement à ce projet. Le Pact 81 investit un montant de 85 000 euros pour la remise en état du logement.

Monsieur Delpoux espère que cette opération sera aussi réussie que la précédente réalisée par le Pact 81 aux Avalats, avec la réhabilitation en gîte de l'ancien presbytère.

Ce logement sera comptabilisé dans le quota des logements sociaux de la commune que doit proposer la commune ; aujourd'hui, il existe un déficit d'une vingtaine de logements. Mais le taux imposé sera atteint avec la construction des immeubles de Tarn Habitat avenue Emile Andrieu, évoqués précédemment, et avec la construction de l'immeuble par les Maisons Claires, place de la Barrière.

AMENAGEMENT DU QUARTIER DE PRATVIEL - n° 13/42

Service : Aménagement du territoire

DELIBERATION

Monsieur Delpoux précise que la réalisation de ces aménagements a été souhaitée par Tarn Habitat.

Madame Bertrand ajoute que Tarn Habitat a proposé ces aménagements suite aux préconisations du diagnostic réalisé auprès des habitants de Pratviel en 2009 ; il est important de le préciser.

Monsieur Delpoux explique que des plans d'aménagement seront présentés aux habitants du quartier le 26 juin prochain à l'école Louisa Paulin.

Dans un premier temps, l'image qui se dessine aujourd'hui est la création d'une transversalité entre l'avenue de Montplaisir et la rue Roger Salengro, sous la forme d'un cheminement doux, moins étripé, créant ainsi une perspective plus importante sur les allées Larroque et invitant à aller vers le parc du Mas Courduriès.

La deuxième idée projetée est l'aménagement d'un parc sécurisé, à l'image de celui de la Mouyssetié avec des clôtures, et le déplacement de l'aire de jeux située à l'arrière des immeubles, sur l'espace vert entre l'avenue de Montplaisir et l'immeuble. L'espace ainsi libéré par les jeux sera complètement réaménagé.

Monsieur le Maire indique que ce beau projet sera réalisé sur plusieurs années, l'aménagement des allées Larroque et le déplacement des jeux ne constituant que la première tranche.

Monsieur Galinié souhaiterait connaître ce que pense aujourd'hui le comité de quartier sud de ce projet.

Madame Bertrand rappelle que le comité de quartier n'était pas créé en 2009, lors de la réalisation du diagnostic ; le projet a été exposé en réunion à quelques membres du comité de quartier sud, et le 26 juin prochain il sera présenté à tous les habitants du quartier de Pratviel ainsi qu'aux membres du comité de quartier ; certains points du projet pourront être discutés.

Monsieur Galinié craint que le comité de quartier sud réagisse mal devant un projet pour lequel il n'a pas été consulté à la base et sur lequel il ne peut intervenir.

Madame Bertrand explique que dans un premier temps ce projet a été pensé par Tarn Habitat, puis repris par la municipalité et les services techniques, suite à des préconisations faites par des habitants du quartier ; ce projet a donc une histoire, il faut le rappeler.

Monsieur le Maire a eu connaissance des divergences qui existent dans le choix de l'emplacement des jeux ; il rappelle que ce projet émane de Tarn Habitat, qu'il a été dessiné par un bureau d'études payé par Tarn Habitat, ce n'est donc pas, au départ, un projet municipal ; il a été initié dans le cadre de la GUP avec les habitants du quartier.

Tarn Habitat financera les travaux sur 3 ans. Il ne peut être question aujourd'hui de revenir sur ce projet, comme l'a évoqué le comité de quartier sud, en implantant les jeux, en dehors de la zone de Tarn Habitat, à côté de l'école Louisa Paulin.

Madame Bertrand souligne que l'élaboration de ce projet a nécessité de longues négociations afin d'être équitable dans la globalité financière de ce projet ; il serait donc dommage de ne pas bénéficier de la participation de Tarn Habitat. D'autre part, elle sait que lorsque la mairie avance sur un projet sans avoir de certitudes sur son financement, le projet n'aboutit pas et les habitants sont déçus ; dans ce projet, le financement existe et elle estime qu'un accord est possible sur la plus grande partie de ce magnifique projet.

Deux objectifs lui semblent primordiaux pour les habitants de la cité : d'une part, l'aire de jeux pour les enfants destinée à apporter une mixité sociale puisqu'elle sera bien visible de la route, et d'autre part la création d'une transversale qui désenclavera la cité en rejoignant le parc du Mas Courduriès.

L'idée de la municipalité est de varier les jeux implantés sur la ville : à la Mouyssetié il y a l'araignée, un jeu qui plaît beaucoup aux enfants, à Prativiel ce sera autre chose, et dans le parc du Mas Courduriès, le CAUE avait développé l'idée d'installer des jeux d'eau.

Monsieur Kowalczyk fait remarquer que le montant des travaux n'est pas de 50 000 euros, ce montant ne représente que la participation de la commune à la 1^{ère} tranche des travaux. La participation de la commune comprend le coût de la main d'œuvre qui s'élève à 20 000 euros. Le montant de la totalité des travaux est de 160 000 euros.

La commune sollicite une subvention auprès du conseil général, et Tarn Habitat s'est engagé à financer 50 % du projet.

Monsieur Delpoux ajoute que l'idée de ce projet découle du transfert de charges de l'entretien des espaces verts du quartier. La répartition entre les surfaces relevant de la compétence de la commune et celles de la compétence de Tarn Habitat est difficile à cerner.

Il a donc été décidé de régulariser cette situation ; certains espaces sont à l'abandon, d'autres sont mal utilisés (passage de fourgons de déménagement), il n'y a aucune harmonie de l'ensemble. Dans le projet, il a donc été décidé que les espaces verts donnant sur l'avenue de Montplaisir deviendraient compétence mairie et ceux situés le long des immeubles sur lesquels sont prévus des plantations au ras des fenêtres reviendraient à Tarn Habitat.

Ainsi, une meilleure compréhension et répartition de l'entretien des espaces verts entre la commune et Tarn Habitat sera mise en place, ajoute Monsieur le Maire.

TRAVAUX DE RENOVATION DES PARQUETS DE 4 SALLES DE CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE MARIE CURIE - n° 13/43

Service : Enseignement - Investissements

DELIBERATION

Monsieur le Maire ajoute que les subventions sollicitées pour des travaux dans les écoles s'obtiennent plus facilement que pour d'autres travaux.

INSTALLATION DE PANNEAUX BILINGUES (OCCITAN) - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL - n° 13/44

Service : Voirie départementale

DELIBERATION

Monsieur Buongiorno ajoute que les panneaux seront mis en place aux entrées de ville sur les routes départementales uniquement. Cinq routes départementales croisent dans la commune, cinq entrées ont donc été ciblées :

- la route venant de la Renaudié
- l'avenue de Montplaisir
- la route de Villefranche
- la route de la vallée du Tarn, en venant des Avalats
- la route venant d'Arthès.

Il est donc décidé d'acquérir 5 panneaux d'entrées de ville en occitan, 2 seront subventionnés à 80 % et 3 seront entièrement financés par la commune.

L'orthographe de Saint-Juéry en occitan est : SANT JUERI, précise Monsieur Buongiorno.

Monsieur le Maire ajoute que cette démarche s'inscrivant dans un schéma départemental, elle se réalisera dans les 3 prochaines années.

REPRISE DES CONCESSIONS DU CIMETIERE EN ETAT D'ABANDON - n° 13/45

Service : Libertés publiques et pouvoirs de police - Cimetières**DELIBERATION**

Monsieur Delpoux rappelle que ce sujet a été abordé à plusieurs reprises lors de précédentes réunions du conseil municipal. Les concessions ciblées ont toutes bien plus de 30 ans et sont en très mauvais état.

Deux devis ont été demandés à des entreprises de marbrerie, pour la reprise de 9 concessions situées dans la partie la plus ancienne du cimetière ; ils se situent entre 3 000 et 3 500 euros.

Il rappelle que des crédits sont inscrits au budget pour divers aménagements dans le cimetière.

Cette démarche devra être engagée chaque année de façon à poursuivre la réhabilitation du cimetière.

Monsieur le Maire souligne que cette opération d'importance a démarré il y a 3 ans ; elle représente un gros chantier car c'est une procédure complexe et rigoureuse.

Il précise que la concession au nom de la famille Talabot est incluse dans cette procédure de reprise des concessions abandonnées mais qu'elle ne sera pas reprise, elle sera entretenue par la commune pour être conservée comme témoignage historique.

Madame Thuel demande comment se déroule concrètement cette procédure de reprise.

Monsieur Delpoux explique qu'une commission a été créée au sein du conseil municipal pour mener à bien cette procédure. Cette commission s'est déplacée à deux reprises, à trois ans d'intervalle, au cimetière afin de constater l'état d'abandon des concessions, en présence de la police. Pendant ces 3 années, des recherches ont été effectuées par la commune afin de retrouver les éventuels héritiers susceptibles d'entretenir ces concessions.

Concrètement, la procédure consiste à ouvrir les concessions, à enlever les corps pour les déposer dans un ossuaire construit à cet effet dans le cimetière au niveau de la poste C, chemin de Rousset. Les noms des personnes décédées, s'ils sont connus, seront répertoriés dans un registre conservé en mairie, mais aussi inscrits sur l'ossuaire.

Une fois vides, les caveaux seront détruits, et l'emplacement sera soit laissé tel quel, soit proposé à la vente.

TARIFS DROITS DE PLACE POUR TERRASSES - n° 13/46**Service : Finances locales - Tarifs et redevances**

Monsieur Buongiorno rapporte que concomitamment au réaménagement du centre ville, plusieurs commerçants ont émis le souhait d'occuper le domaine public afin d'installer des tables pour leur débit de boissons.

Il a donc semblé essentiel de réglementer ces installations, afin que les commerçants participent au mieux à l'animation de la ville, mais en prenant également en compte la circulation des piétons. Ce règlement est proposé aujourd'hui aux élus à titre d'information, la réglementation d'occupation du domaine public faisant l'objet d'un arrêté du Maire.

La délibération proposée ce soir détermine un tarif pour l'occupation du domaine public par une terrasse ; il est fixé à 10 euros le m² pour l'année.

DELIBERATION

Monsieur Buongiorno expose quelques paragraphes de ce règlement.

Le commerçant souhaitant occuper le domaine public doit au préalable obtenir l'autorisation du Maire. L'emprise au sol occupée devra être clairement délimitée afin de préserver le passage des usagers. Le mobilier de terrasse est réglementé afin de conserver une certaine harmonie. Les mesures de police du Maire permettront le respect de ce règlement.

Monsieur Kowalczyk demande la confirmation que ce règlement s'applique à l'ensemble des commerçants de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'un tarif forfaitaire d'occupation du domaine public existe déjà pour les commerçants tels que les fleuristes ou les primeurs qui étalent de la marchandise sur le trottoir devant leur magasin, il est fixé à 85 euros par an. Dans le règlement, l'article 9 semble donc faire double usage

Il convient donc de retravailler ce règlement, car il semble difficile de faire respecter un passage de 1,40 mètre sur certains trottoirs occupés notamment par la fleuriste de l'avenue Jean Jaurès.

Monsieur le Maire s'interroge sur la nécessité de conserver le forfait annuel pour les commerçants.

TARIFS SEJOUR D'ETE 2013- n° 13/47**Service : Finances locales - Tarifs et redevances**

Madame Saby expose qu'après consultation des jeunes participant à l'accueil de loisirs, il a été décidé de ne pas organiser de séjours pendant les vacances de cet été ; un séjour implique un déplacement dans une région éloignée de la ville.

Les jeunes ont préféré la formule des stages pour cet été ; les stages suivants seront donc proposés :

- un stage BD avec l'intervenant Christophe Ballarin
- un stage magie avec un professionnel de la magie
- stage super chef autour de la cuisine
- un mini séjour comprendra une itinérance en VTT et canoë du 16 au 19 juillet.

Départ de Saint-Juéry vers Ambialet en VTT, hébergement sous toiles de tente à Ambialet ; deuxième jour, descente du Tarn en canoë de Trébas vers Ambialet.

- un bivouac dans la nuit du 23 au 24 juillet, avec la Maison d'Animation Lo Capial : randonnée pédestre au départ de l'accueil de loisirs jusqu'à la base des Avalats, puis descente en canoë de nuit avec récit de contes à la pleine lune.

Madame Saby précise que pour les deux mini séjours, des aides de la CAF sont possibles (entre 12 et 15 euros par enfant).

DELIBERATION

RENOUVELLEMENT CONVENTION ET CONTRAT ADULTE - RELAIS - n° 13/48

Service : Politique de la ville - habitat - logement

Madame Bertrand rappelle que la commune a mis en place un Programme de Réussite Educative (PRE) qui s'adresse à des enfants en difficultés scolaires mais aussi familiales.

Grâce à ce programme 122 enfants âgés de 2 à 16 ans issus des quartiers prioritaires de Saint-Juéry ont pu être suivis depuis le début du programme en 2007.

L'équipe qui anime le PRE est basée à Albi ; elle est constituée d'un coordonnateur, d'un référent, et de deux accompagnatrices familiales sur Albi et d'une sur Saint-Juéry. Les accompagnatrices familiales sont embauchées grâce au dispositif Adulte Relais et ont pour mission d'être au plus près des familles afin de vérifier que les objectifs fixés dans le cadre du contrat sont bien mis en oeuvre.

DELIBERATION

Madame Bertrand ajoute que des évaluations soulignent les effets très positifs de ce dispositif.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 13/49

Service : Fonction publique - Création de poste

DELIBERATION

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS - n° 13/50

Service : Fonction publique - Création de poste

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique les critères de choix qui régissent ces embauches saisonnières. Sont prioritaires :

- 1 – les étudiants de l'AFEV qui accompagnent les enfants dans leur scolarité pendant toute l'année scolaires
- 2 – les enfants des agents poursuivant des études après le bac
- 3 – les jeunes ayant des besoins financiers.

VERSEMENT SUBVENTIONS - n° 13/51

Service : Finances locales - Subventions attribuées aux associations

Monsieur Crespo explique que suite à un oubli, les deux premières subventions ne figuraient pas sur la délibération votée il y a quelques mois par le conseil municipal.

DELIBERATION

VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - n° 13/52

Service : Finances locales - Subventions attribuées aux associations

La troisième concerne le SJO Football pour l'organisation d'un tournoi de football le 12 mai dernier au stade de l'Albaret.

DELIBERATION

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - n° 13/53

Service : Domaine de compétences par thèmes - Eau et assainissement

DELIBERATION

Monsieur Delpoux commente quelques éléments contenus dans ce rapport.

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

En 2012, il a été prélevé dans le Tarn 567 592 m³ (474 755 m³ en 2011), alors que la capacité de production est de 1 000 000 m³.

54 433 m³ ont été importés au Syndicat du Dadou, (64 500 m³ en 2011).

Le volume d'eau produite a augmenté de 20 %, alors que le volume d'eau achetée a baissé de 15 %.

Le nombre d'abonnements domestiques est passé de 3 802 en 2011 à 3 826 en 2012, soit une hausse de 0,63 %.

Le linéaire du réseau en km hors branchements est égal à 72,4.

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable

Qualité de l'eau

L'eau achetée au Dadou : un prélèvement présente une eau impropre à la consommation (bactéries coliformes), cinq prélèvements présentent des résultats non conformes aux références de qualité (quatre pour une conductivité faible, et une pour une teneur en plomb et fer).

Après renseignements, il s'avère que ces prélèvements sont effectués dans le bâtiment de la Maison d'Animation Lo Capial où le point d'eau est très peu utilisé ; de ce fait, l'eau prélevée pour les analyses a stagné dans des conduits encore en plomb à cet endroit-là, ce qui fausse les résultats d'analyse ; il conviendrait de laisser couler l'eau pendant un long moment avant d'effectuer le prélèvement. Chaque année le phénomène se répète.

De plus, l'eau du Dadou est peu chlorée ; une eau plus chlorée donnerait des résultats plus conformes.

Cependant l'eau du Dadou n'est pas impropre à la consommation.

L'eau puisée dans le Tarn : seuls deux prélèvements présentent des résultats non conformes aux références de qualité une pour une teneur en plomb et une pour une teneur en cuivre.

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Sur une échelle graduée jusqu'à 110, la commune obtient un résultat de 100, à cause de l'absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte.

Performance du réseau

Le rendement du réseau de distribution était en 2010 de 70 %, en 2011 de 63 %, et en 2012 il est passé à 59 %. Ce résultat n'est pas satisfaisant, mais des fuites importantes ont été repérées et ce résultat devrait s'améliorer.

Renouvellement des conduites en 2012

- avenue Germain Téqui
- allée de la Trencade
- place Emile Albet
- rue François Flad.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,64 % (0,32 en 2009, 0,67 en 2010 et 0,60 en 2011).

Les travaux engagés sur l'exercice

Nombre de branchements en plomb changés dans l'année

- 49 : avenue Germain Téqui
- 6 : avenue de la Gare
- 6 : côte Biscons
- 5 : place Emile Albet

140 compteurs défectueux ont été remplacés au cours de l'année 2012.

Depuis 2004, 388 branchements ont été changés ; 30 en 2011, 66 en 2012.

En 2011, il restait 382 branchements à remplacer (soit 10,04 % des branchements restants), en 2012, il en reste donc 316 (soit 8,25 %).

Monsieur Delpoux fait remarquer que ces chiffres sont conséquents.

Projets de travaux en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

Les travaux exécutés sur l'exercice : branchements place Marie Curie et avenue Germain Téquie ; ces travaux sont directement liés aux aménagements du centre ville.

Travaux engagés : - rue Veuve Augé - rue Puech Gaillard

Travaux à venir :

- rue Henri Massol

- rue Albert Thomas

- étude du périmètre de protection de captage des eaux, et étude sur la mutualisation des moyens de production Albi - Arthès - Lescure - Saint-Juéry

- étude d'étanchéité du réservoir du Couffourc

Actions de solidarité

En 2012, 33 demandes d'aides ont été reçues et 33 ont été accordées (26 aides en 2011).

Cette question ne nécessite pas de vote

Monsieur Bénézech rappelle que la Fête de la Musique se déroulera le vendredi 14 juin dans les rues de Saint-Juéry ; en cas de mauvais temps, le repli se fera à la salle de l'Albaret et au boulodrome.

Madame Saby informe qu'une séance de cinéma en plein air aura lieu le jeudi 27 juin dans le parc François Mitterrand, avec possibilité de grillades à l'initiative de l'OMEPS. Le film projeté sera "Moonrise Kingdom", film américain de Wes Anderson, avec Bruce Willis, Edward Norton et Bill Murray.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.